

[SFds] La statistique dans la cité n° 24 - avril 2021

Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »

Sommaire du n°24 – avril 2021

Éditorial

Opinion :

- *La science permet-elle d'éclairer et d'évaluer les décisions politiques relatives à la pandémie de Covid-19 en cours ?*

Méthodes :

- *Marges d'erreur et sondages pour l'élection présidentielle de 2022*
- *Pandémie et assurance : un Café de la statistique le 9 mars dernier*

Feuilleton :

- *Andreas Georgiou, ce n'est hélas pas fini !*

Anniversaires :

- *Il y a 75 ans, création de l'Insee*
- *Il y a 150 ans, un décret de la Commune de Paris*
- *Il y a 160 ans, une excellente définition de la statistique*

Humeur :

- *Pearson et Fisher, et la cancel culture*

Courrier des lecteurs

Notes de lecture :

- *Rapport annuel 2020 de l'ASP*
- *Population et sociétés et Insee Première : estimation du nombre de décès supplémentaires imputables à l'épidémie de Covid*

Annonce

Vie du groupe

Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))

Éditorial

Nous sommes désormais dans le deuxième mois de l'An II de la pandémie de Covid-19, et nous ne pouvons bien sûr pas vivre et travailler en ignorant ce contexte. On peut considérer qu'il y a principalement quatre grands groupes d'acteurs dans cette situation inédite : la communauté scientifique des professionnels de santé parmi lesquels les épidémiologistes jouent un rôle important ; la communauté des statisticiens, des prévisionnistes et des « data scientists » qui suivent les conséquences de la pandémie sur la situation économique et sociale ; l'opinion publique dont le soutien est essentiel ; et enfin les dirigeants politiques qui doivent décider en tenant compte des avis, voire des recommandations, des trois autres acteurs. Ne faudrait-il pas d'ailleurs y ajouter un cinquième groupe, celui des médias ?

Bien évidemment, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les membres du bureau du groupe *Statistique et enjeux publics*. Et ces discussions nous ont amenés, une fois n'est pas coutume, à proposer en introduction à ce numéro de *La Statistique dans la cité*, un « article d'opinion ». Dans cet article, nous posons en effet la difficile question de savoir si la science permet d'éclairer et d'évaluer les décisions politiques relatives à la pandémie en cours.

Une autre innovation de ce numéro est l'introduction d'une rubrique « Courrier des lecteurs ». La rédaction de l'infolettre invite vivement ses lecteurs à réagir aux articles, notamment à l'article évoqué ci-dessus, ou à faire part de leurs préoccupations. Rappelons qu'il vous suffit de nous écrire à l'adresse indiquée à la fin de cet éditorial.

D'autres articles de ce numéro font plus ou moins référence au contexte de la pandémie.

Par ailleurs, suite à de nombreuses livraisons antérieures de *La Statistique dans la cité*, il est fait part du dernier avatar du harcèlement juridique auquel doit faire face Andreas Georgiou, directeur d'Elastat, l'office statistique grec, de 2010 à 2015, harcèlement d'autant plus surprenant que depuis 2010, la Grèce se comporte strictement dans le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Pour nous écrire : sep@sfds.asso.fr

Opinion

La science permet-elle d'éclairer et d'évaluer les décisions politiques relatives à la pandémie de Covid-19 en cours ?

Dans un entretien à France Culture (*La méthode scientifique* ⁽¹⁾, 25 mars), l'épidémiologiste Antoine Flahault ⁽²⁾ concluait qu'au cours de cette année de pandémie, la connaissance scientifique avait primé sur les obscurantismes, populismes et complotismes et que les politiques s'étaient adossés le plus possible à la connaissance scientifique.

Ce n'est pourtant pas toujours l'impression qu'on retire de débats, notamment en France, où chacun brandit sa vérité sur la dangerosité du virus, les remèdes, la politique à suivre et les mesures à prendre et où chacun dénonce tantôt l'aveuglement des autorités, tantôt leur inféodation aux comités scientifiques, voire aux laboratoires pharmaceutiques. Certains scientifiques ont d'ailleurs défendu des opinions divergentes et les dirigeants de certains pays ont choisi d'ignorer les avertissements et les recommandations (en faveur d'un confinement et d'autres mesures de distanciation physique imposées) exprimés par la majorité des épidémiologistes.

Il est vrai que des vaccins nouveaux et efficaces, ont été testés et mis en production avec une rapidité prodigieuse. La quasi-totalité des gouvernements et, désormais, l'opinion publique dans sa grande majorité voient dans ces vaccins le principal moyen de vaincre ou au moins de maîtriser ce virus, voire d'autres maladies contagieuses actuelles ou futures.

Mais les désaccords sur l'éclairage de la crise par la science concernent plutôt l'épidémiologie et notamment la modélisation :

- Que peut dire la science sur la contagiosité de la Covid-19 et sa létalité dans telles et telles circonstances ? Peut-on en déduire des prévisions fiables (et à quel horizon ?) sur les conséquences, pour les hospitalisations en soins intensifs et pour les décès, si dans les circonstances du moment « on ne fait rien » ?
- La science peut-elle évaluer l'efficacité en termes de réductions des hospitalisations, des décès et des autres effets sur la santé des différentes mesures de réduction des contacts (gestes barrières, fermeture de commerces, écoles et lieux de rassemblement, couvre-feu, confinement avec des variations dans le temps et l'espace mais aussi différents degrés de coercition) ?
- Y a-t-il donc une stratégie « scientifique » qui s'imposerait aux décideurs politiques ?

Poser cette dernière question c'est y répondre : les gouvernements ont la responsabilité des arbitrages politiques entre la prévention des décès et autres conséquences sanitaires de la pandémie d'une part et les autres finalités économiques et sociales de l'action publique (activité économique et emploi, vie sociale, libertés publiques...) d'autre part. En outre, dans les pays démocratiques, les gouvernements doivent tenir compte de l'état d'esprit de la population dont il faut obtenir un soutien suffisant.

Cela étant, la centaine de milliers de morts de la Covid-19 en France en un an - malgré les gestes-barrière, les fermetures, les confinements et couvre-feux – c'est déjà cinq ou six fois la mortalité d'une forte grippe saisonnière (laquelle tue davantage en proportion les personnes âgées que la Covid).

Peut-on affirmer qu'il y aurait eu 500 000 morts ⁽³⁾ si on n'avait rien fait ? Non sans doute :

- D'abord parce que la population se serait probablement « distancée » d'elle-même devant un

nombre de morts effrayant ou que le gouvernement aurait quand même fini par prendre des mesures ;

- Ensuite parce que les modèles se prêtent mal à ce genre de prévision à moyen terme ; les données quotidiennes sur les cas diagnostiqués notamment sont « bruitées » et sont corrélées au nombre de tests ; en revanche, ils convergent pour conclure que le confinement initial a été efficace et que les contaminations ont été contenues jusqu'à une période récente par des mesures du type couvre-feu, jusqu'à la généralisation des nouveaux variants plus contagieux et provoquant des effets plus graves...

Peut-on affirmer inversement que les décideurs politiques devant une telle situation sont contraints de prendre des nouvelles mesures de protection sanitaire fortes ? Oui parce qu'il n'est nul besoin de modèle pour voir que la croissance des cas constatée aujourd'hui ⁽⁴⁾ aura dans quelques semaines des conséquences fortes sur les services de réanimation et que, si ces derniers sont débordés, le nombre de décès augmentera brusquement même si c'est dans des proportions difficiles à prévoir ⁽⁵⁾, en attendant l'effet des nouvelles mesures... et des vaccins. Mais les décisions à venir des gouvernants seront dictées par la prise en compte simultanée de bien d'autres considérations, fussent-elles moins étayées par des chiffres. Le discours scientifique est à la fois irremplaçable et d'un effet incertain.

(1) On peut écouter cet entretien en podcast par le lien :

<https://podcasts.apple.com/fr/podcast/antoine-flahault-un-an-de-covid-et-apr%C3%A8s/id1134937775?i=1000514385889>

(2) Le Professeur Antoine Flahault est directeur de l'Institut de Santé globale à Genève. Docteur en médecine et biomathématiques, il a été le directeur de l'École des hautes études en santé publique (EHESP, Rennes, 2007-2012). Il a été l'invité du Café de la statistique du 18 novembre 2008 dont le thème était : « Chiffrer les épidémies »

(3) 500 000 est l'estimation basse du nombre de morts en France dû à la grippe espagnole de 1918 – 1919

(4) Cet article a été rédigé fin mars, quinze jours avant la parution de l'infolettre

(5) Beaucoup de personnes âgées ont été vaccinées et les services de réanimation sont plus efficaces qu'ils ne l'étaient l'an dernier mais les pathologies de patients plus jeunes semblent devenir plus graves

Méthodes

Marges d'erreur et sondages pour l'élection présidentielle de 2022

Dans son édition du 30 mars 2021, le *Journal officiel* publie une loi organique portant diverses mesures relatives à l'élection du Président de la République ⁽⁶⁾.

Son article 6 résulte d'un amendement déposé par Jean-Pierre Sueur et d'autres sénateurs. Il est ainsi rédigé : « Pour la prochaine élection du Président de la République suivant la publication de la présente loi organique, toute publication ou diffusion de sondage, au sens de l'article 1er de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, est accompagnée des marges d'erreur des résultats publiés ou diffusés, le cas échéant par référence à la méthode aléatoire, établies sous la responsabilité de l'organisme qui l'a réalisé ».

Jusqu'alors, les marges d'erreur ne devaient figurer que dans la première publication ou la première diffusion d'un sondage. Or, certains instituts de sondage publiaient la marge d'erreur sur un site internet, souvent peu connu ou peu fréquenté, avant la publication dans le média (presse écrite, radio, télévision) qui a commandé le sondage. Lorsque celui-ci était publié à une plus large audience, il n'était donc pas accompagné de la publication de la marge d'erreur. Les initiateurs de l'amendement ont considéré que, même si la législation était formellement respectée, l'esprit de la loi était bafoué.

Il est à noter que cette obligation ne concernera que la seule élection présidentielle de 2022. Jean-Pierre Sueur avait proposé de l'appliquer à toutes les élections présidentielles à partir de maintenant.

(6) [Loi organique n° 2021-335 du 29 mars 2021](#)

Pandémie et assurance : un Café de la statistique le 9 mars dernier

Pandémie et assurance était le thème de la séance du 9 mars dernier des *Cafés de la Statistique* ⁽⁷⁾. L'assurance se fondant sur un principe de mutualisation, idéalement sur des groupes de risque homogènes, les pandémies posent des problèmes spécifiques en matière d'assurance de personnes (risques de décès, d'incapacité et d'invalidité, de frais de santé notamment).

Notre invitée a mis en évidence les principaux défis d'une pandémie pour l'assurance : sa

modélisation et son caractère systémique. En concernant potentiellement tous les assurés et l'ensemble des zones géographiques par son caractère systémique, la pandémie bat en brèche le principe de mutualisation, même si les différents acteurs du marché peuvent être diversement impactés, selon la nature, court terme ou long terme, des produits d'assurance de leur portefeuille, ou selon la diversification de leur portefeuille entre les différentes branches de l'assurance. Certaines techniques peuvent toutefois permettre, dans certaines proportions, de limiter ces impacts : la réassurance ou l'émission de *mortality bonds* (obligations de mortalité), qui consistent à transférer le risque au marché financier.

Puis ont été présentées les difficultés de modélisation d'une pandémie : les sources statistiques et historiques sont très limitées ou lacunaires et les effets d'une pandémie varient selon les classes sociales ; ils évoluent aussi dans le temps, en fonction des mesures prises par la société et les autorités publiques pour la contrecarrer. De surcroît les effets d'une pandémie sont multiples, puisqu'elle peut engendrer non seulement des décès, mais aussi des incapacités de travail, des frais de soins, potentiellement sur longue durée. Les différents produits d'assurance sont ainsi diversement impactés. Le nombre de paramètres et de variables est considérable, ce qui rend le travail de modélisation très complexe.

L'actuelle pandémie de Covid-19 présente l'ensemble de ces difficultés pour l'assurance, même si, en atteignant bien davantage les personnes âgées que le reste de la population, elle n'a pas à ce stade un effet dévastateur pour les compagnies d'assurance puisque les classes âgées sont globalement assez peu assurées par comparaison avec la population active. Les mesures de protection ou de prévention, et les adaptations de la vie sociale en situation de pandémie sont cruciales pour aider à limiter le risque, en attendant que la médecine apporte des solutions pour endiguer la pandémie. Des effets négatifs à moyen ou long terme peuvent cependant être redoutés, y compris pour l'assurance, en matière de santé des personnes (du fait des maladies non traitées en situation d'urgence face à la pandémie ou de dommages psychiques). L'assurance, même si elle fonctionne dans un cadre de marché concurrentiel, peut aussi à cet égard être impactée par des décisions de nature politique ou juridique, consistant à vouloir lui faire porter certains risques qu'elle chercherait usuellement à circonscrire : la tarification unique hommes-femmes, les limites mises à la sélection des risques, le « droit à l'oubli » vis-à-vis de maladies antérieures sont des exemples de dispositions d'ordre public qui modifient la façon dont l'assurance appréhende et mutualise les risques.

(7) Le groupe Statistique et enjeux publics avait invité Daria Ossipova, spécialiste des risques d'assurance de personnes et actuellement Head of Business Acceptance Knowledge à SCOR Global Life, grand acteur du marché de la réassurance

Feuilleton

Andreas Georgiou, ce n'est hélas pas fini !

La Statistique dans la Cité a évoqué à plusieurs reprises ⁽⁸⁾ le harcèlement juridique que subit depuis bientôt dix ans Andreas Georgiou, ancien président d'Elstat, l'institut national de statistique de Grèce, de 2010 à 2015.

Dernier avatar de ce triste feuilleton, son recours devant une cour d'appel dans le cadre d'une procédure civile pour calomnie envers l'ancien directeur des comptes nationaux de la statistique grecque (2006-2010) vient d'être rejeté ⁽⁹⁾ (cette procédure avait été engagée parce que, à l'occasion d'une autre procédure, sa défense avait « osé » invoquer les nombreuses manipulations des statistiques des finances publiques par ses prédécesseurs entre 2004 et 2009). En juin 2017, la Cour suprême avait annulé pour vice de forme une condamnation pénale confirmée en appel. Une nouvelle demande de procès pour ce même motif n'avait pas pu avoir lieu car le délai de prescription était expiré. Toutefois, en août 2017, Andreas Georgiou avait été reconnu coupable pour le même motif dans le cadre d'une procédure cette fois civile et condamné à payer 10 000 euros de dommages et intérêts et à faire publier à ses frais une grande partie de la décision de condamnation. En septembre 2020, après trois ans, la cour d'appel a finalement jugé Andreas Georgiou coupable au motif de "simple calomnie", c'est-à-dire en droit grec avoir fait des déclarations certes véridiques mais ayant porté atteinte à la réputation et à l'honneur du plaignant, et a confirmé les condamnations prononcées en première instance. Dans cette affaire, le « coupable » n'avait fait que respecter le quatrième des Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies qui stipule que *les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques* ou encore l'article 1.7 du Code de bonnes pratiques de la

statistique européenne qui prévoit que, *s'il y a lieu, l'institut national de statistique, Eurostat et, le cas échéant, les autres autorités statistiques s'expriment publiquement sur les questions statistiques, y compris sur les critiques et les utilisations abusives des statistiques.*

Dans son rapport sur le respect des droits humains en 2020, le département d'État américain fait référence aux différentes procédures judiciaires à l'encontre d'Andreas Georgiou dans le paragraphe « *Déni de procès public équitable* » de sa section sur la Grèce.

La communauté statistique internationale se doit de poursuivre son soutien à Andreas Georgiou afin de défendre l'intégrité de la statistique publique.

(8) Voir les numéros 6 (octobre 2017), 10 (juin 2018), 11 (octobre 2018), 14 (avril 2019) et 17 (décembre 2019). Ces numéros sont accessibles dans les pages du groupe Statistique et enjeux publics sur le [site de la SFdS](#)

(9) La décision de la Cour d'appel a été publiée en février 2021

Anniversaires

Il y a soixante-quinze ans, le 27 avril 1946 était créé l'Insee ...

... par la loi 46-854 promulguée par le Président du gouvernement provisoire, Félix Gouin, sur la proposition du ministre de l'économie nationale, André Philip. Ses articles 32 et 33 créent un institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer. Moins de deux mois plus tard, le 14 juin 1946, le décret 46-1432 porte règlement d'administration publique pour l'application de ces deux articles. L'article 1er de celui-ci précise que l'Insee est constitué par le regroupement du Service national des statistiques et de l'Institut de conjoncture qui avaient été créés par le régime de Vichy, ainsi que de divers services chargés des statistiques, d'études économiques et de documentation du ministère de l'économie nationale ; son article 2 indique que l'Insee assure la liaison avec les services similaires existant à l'étranger et a qualité pour participer officiellement aux réunions et congrès internationaux relatifs à la statistique et aux recherches économiques relevant de sa compétence.

Il est à noter que cette mise en ordre du système statistique national a été considérée comme une des mesures urgentes qu'avait à prendre le gouvernement provisoire et comme une des conditions nécessaires au redressement de la France. Francis-Louis Closon, Compagnon de la Libération, devient à 36 ans le premier directeur général de l'institut qui vient d'être créé, poste qu'il occupera jusqu'en 1961. Dans un de ses ouvrages de mémoires, il écrit que « *la France se dote enfin d'un appareil d'informations démographiques et sociales conforme à ses besoins ... L'œuvre sera de longue haleine, car tout est à faire ou presque* ». À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Insee en 1996, Francis-Louis Closon participe à 86 ans à cette célébration aux côtés de tous ses successeurs, Claude Gruson, Jean Ripert, Edmond Malinvaud, Jean-Claude Milleron et Paul Champsaur.

Il y a cent-cinquante ans, le 16 avril 1871, la Commune de Paris adopte un décret ...

... « *convoquant les chambres syndicales ouvrières à l'effet d'instituer une commission d'enquête ayant pour but de dresser une statistique des ateliers abandonnés, ainsi qu'un inventaire de l'état dans lesquels ils se trouvent et des instruments de travail qu'ils renferment* » (J.O. du 17 avril 1871) ; il s'agissait d'une véritable enquête statistique qui est ainsi prescrite par la Commune mais qui n'aura pas le temps d'être menée à bien.

Il y a cent-soixante ans, le 16 mars 1861, est formulée une excellente définition de la statistique ...

... par Eugène Labiche. Sur la scène du Théâtre du Vaudeville est jouée ce jour-là la première de sa pièce « *Les vivacités du Capitaine Tic* ». Le héros de cette pièce, un nommé Magis, est secrétaire général de la Société de statistique de Vierzon. Pour obtenir la main d'une jeune beauté qu'il n'arrive pas à séduire, il essaie de conquérir la mère en s'adressant à elle en ces termes : « *La Statistique, Madame, est une science moderne et positive. Elle met en lumière les faits les plus obscurs. Ainsi, dernièrement, grâce à des recherches laborieuses, nous sommes arrivés à connaître le nombre exact des veuves qui ont passé sur le Pont Neuf pendant le cours de l'année 1860. Il y en avait treize mille quatre cent-quatre-vingt-dix-huit... et une douteuse* ».

À l'occasion du centenaire de la Société de statistique de Paris en 1960, Jacques Rueff ⁽¹⁰⁾ rappelait cet apport de Labiche à notre science et le commentait ainsi : « *La définition qui nous est ainsi livrée*

met bien en lumière le caractère essentiel de la statistique, en la présentant comme l'art du dénombrement. Elle pêche cependant par excès de modestie. Si Magis avait voulu plus complètement valoriser sa spécialité ..., il eût pu marquer avec force que l'intervention statistique avait profondément affecté l'apparence de notre univers. Elle avait transformé une succession de veuves traversant le Pont Neuf en un flux global de veuves ... Elle avait ainsi dégagé et dans une large mesure engendré un fait nouveau qui sans elle n'eût pas existé et qui est, par excellence, un « fait statistique » La statistique est assurément ... l'art de dénombrer les veuves du Pont Neuf, mais elle est aussi et surtout le moyen de faire apparaître, dans le désordre des comportements microscopiques, des phénomènes globaux qui, sans elle, n'existeraient pas. La statistique ne se borne pas à observer le fait social, elle le crée, elle lui donne existence et réalité ».

Peu après, dans la même scène V du premier acte, Magis ajoute : « *Eh bien, madame, nous avons été assez heureux pour constater que douze charançons, établis dans un hectolitre de blé, produisent en sept minutes soixante-quinze mille individus dont chacun peut dévorer trois grains de blé par an, c'est-à-dire deux cent vingt-cinq mille grains* ». À cet instant, on lui demande s'il a trouvé un moyen de détruire ces charançons. Magis réplique alors : « *Oh ! non, cela ne nous regarde pas* ». Le secrétaire général de la Société de statistique de Vierzon savait donc très bien, que si les statisticiens éclairent les problèmes que se pose la société, il ne leur revient pas de prendre les décisions aptes à les résoudre.

(10) Jacques Rueff (1896 - 1978) a été un haut fonctionnaire et un économiste ayant joué un rôle majeur dans les politiques économiques menées dans les années 1930 et surtout dans les premières années de la Ve République. En 1964, il est élu à l'Académie française sur le siège de Jean Cocteau

Humeur

Pearson et Fisher enfin réconciliés grâce à la « cancel culture » ?

L'Institut international de statistique (ISI) vient de publier un appel de candidatures pour son Prix décerné en l'honneur des pères fondateurs de la statistique (*Prize for Contemporary Research Contributions in honor of the Founders of Statistics*). En fait, il s'agit du nouveau nom adopté pour le prix auparavant dénommé Karl Pearson, du nom de l'un des fondateurs de la science statistique moderne (test du χ^2 , analyse en composantes principales, méthode des moments, etc.). Mais, Pearson était un partisan actif des idées d'eugénisme ; si ces idées ne sont pas surprenantes pour son époque, le Comité exécutif de l'ISI a jugé cependant inapproprié et non cohérent avec ses principes éthiques de continuer à utiliser le nom de Karl Pearson pour des prix ou des conférences. Il a donc décidé de renommer le prix en honorant cette fois l'ensemble des fondateurs de la statistique.

Ronald Fisher (maximum de vraisemblance, analyse de la variance, plans d'expériences, statistique exhaustive, etc.) était lui aussi partisan des idées eugénistes et a subi un sort analogue de la part du Centre de recherche de Rothamsted (Royaume-Uni), où il avait travaillé de 1919 à 1933. En juin 2020, la résidence universitaire qui portait son nom a été débaptisée pour s'appeler désormais Résidence Anova (pour *Analysis of Variance*). L'University College de Londres vient elle aussi de débaptiser ses immeubles portant les noms de Karl Pearson et de Francis Galton, fondateur des idées eugénistes, mais par ailleurs connu pour l'introduction des notions d'étalement, de régression et de corrélation et des principes de l'analyse factorielle. De son côté, également en juin 2020, le Comité des présidents des sociétés nord-américaines de statistique (COPSS) a débaptisé la *Conférence Fisher* qui se tenait habituellement pendant les annuels JSM (Joint Statistical Meetings) et qui est devenue *COPSS Distinguished Achievement Award and Lectureship*.

Et félicitons-nous, l'adresse de l'Insee n'est plus boulevard Adolphe Pinard ! Aurait-il fallu que l'Insee exige de débaptiser ce boulevard qui porte le nom de celui qui fut le principal propagandiste en France des idées eugénistes.

Les statisticiens connaissent bien la controverse, parfois très dure, qui opposait dans les années 1920 Karl Pearson et Ronald Fisher (χ^2 vs théorie générale des tests). Les voilà aujourd'hui réunis dans un même mouvement d'opprobre bien dans l'air du temps et dans le mouvement de « cancel culture », mais on peut se demander si l'effacement de leur mémoire est de nature à éclairer et dénoncer les crimes commis au nom de l'eugénisme. Ne vaudrait-il pas mieux continuer de célébrer Karl Pearson et Ronald Fisher pour leurs incontestables apports à la discipline statistique tout en dénonçant leur adhésion à une idéologie mortifère, tout excellents scientifiques qu'ils aient été par ailleurs.

Courrier des lecteurs

Un lecteur attentif de *La Statistique dans la Cité* nous a signalé l'emploi inopportun de l'adverbe « exclusivement » dans l'article « *Délimitation des villes : nouveaux outils - deuxième partie* » (rubrique Méthodes) du n° 19 d'avril 2020.

Dans cet article qui décrivait l'évolution des outils de zonage, il était écrit « *Alors a été créée une autre notion, l'aire urbaine, dont la délimitation repose exclusivement sur la connaissance des flux de déplacements de commune à commune pour le travail* ». Le mot « exclusivement » visait seulement la délimitation des aires d'attraction autour des pôles alors que l'aire urbaine est constituée d'un pôle (défini par la continuité du bâti) et d'une couronne péri urbaine (élaborée en fonction des seules mobilités de travail).

La rédaction de *La Statistique dans la Cité* remercie ce lecteur attentif et vous invite à participer à la vie de votre infolettre en écrivant à l'adresse sep@sfds.asso.fr

Notes de lecture

Le rapport annuel 2020 de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) ...

... a été publié le 25 mars 2021. Il est accessible sur le site de l'ASP : <https://www.autorite-statistique-publique.fr/rapport-annuel-2020>. Ce rapport met bien sûr l'accent sur les difficultés auxquelles s'est trouvée confrontée la production statistique du fait des confinements et des contraintes telles que l'impossibilité de mener des enquêtes en face à face. Dans ce contexte, l'ASP a jugé remarquable la capacité de réaction du service statistique public (Insee et services statistiques ministériels) qui a su adapter son organisation et ses méthodes pour assurer la continuité de la production, mobiliser les sources disponibles ou ajouter des questions aux enquêtes existantes pour éclairer la situation sanitaire. Des coopérations ont été mises en place comme celle avec l'Inserm (enquête EpiCov) et de nouvelles données ont été mobilisées, notamment des sources à haute fréquence (données de cartes bancaires, de moteurs de recherche, de téléphonie mobile...).

Population et sociétés ⁽¹¹⁾ et Insee première ⁽¹²⁾ : estimation du nombre de décès supplémentaires imputables à l'épidémie de Covid

La statistique dans la cité n° 23 rendait compte d'un article de Gilles Pison et France Meslé paru dans *The Conversation* sur l'élaboration et l'analyse des statistiques de décès en France dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Dans le bulletin mensuel de l'Ined, *Population et sociétés*, du 19 mars 2021 (n° 587), ces deux mêmes auteurs reviennent, sur la surmortalité constatée dans le bilan démographique de 2020 élaboré par l'Insee. Ils confirment que l'épidémie de Covid-19 a affecté de façon importante la démographie de la France : le nombre de décès a nettement augmenté, et celui des naissances a baissé avec un décalage de 9 mois. Ils expliquent de manière très claire et pédagogique pourquoi le nombre de décès attribués à la Covid-19 en 2020 dans les statistiques de Santé publique France dépasse de beaucoup la hausse des décès toutes causes confondues survenue entre 2019 et 2020. Ils confirment également que l'épidémie de Covid frappe particulièrement les personnes âgées, mais guère plus que les autres causes de décès, à la différence d'autres épidémies comme celles de grippe saisonnière. La proximité des risques de décès par âge entre la Covid-19 et la mortalité générale ne doit cependant pas, selon eux, conduire à minimiser l'épidémie dont le bilan reste « accablant ».

Le n° 1847 d'Insee Première actualise à l'aide des données d'état civil définitives ⁽¹³⁾ la mortalité exceptionnelle de 2020 (+9,1 % par rapport à 2019). La hausse est concentrée chez les plus de 70 ans (+11 %), mais la structure par âge des décès est peu déformée. Sur l'ensemble de l'année, la croissance des décès en France apparaît dans une position médiane au sein des pays européens. Mayotte, l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes sont les trois régions où les excédents de décès sont les plus forts sur l'année, en cumulant les effets des deux vagues de mortalité.

En contrepoint, il semblerait qu'on observe, en fin d'année 2020 et au tout début de cette année, une baisse de la natalité. Il est trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un simple décalage dans le temps. De même, le nombre de mariages a subi en 2020 un recul (34 %) que l'Insee a qualifié « d'historique ».

(11) [Population et sociétés n° 587](#), 19 mars 2021 : Gilles Pison et France Meslé « France 2020 : 68 000 décès supplémentaires imputables à l'épidémie de Covid-19 »

(12) [Insee Première n° 1847](#) - 2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans – Sylvie Le Minez, Valérie Roux, paru le 29 mars 2021

(13) Voir aussi [Insee Première n° 1846](#) - Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages - Sylvain Papon, Catherine Beaumel, paru le 29 mars 2021, pour les autres indicateurs démographiques

Annonce

EPI-PHARE annonce pour le vendredi 4 juin 2021 un e-congrès sur un thème d'intérêt pour notre Groupe : « Pharmacopidémiologie et aide à la décision publique ». L'inscription à ce congrès (<https://www.epi-phare.fr/e-congres-2021/>) est gratuite, mais limitée à 500 personnes.

Créé fin 2018 par l'ANSM et la Cnam, EPI-PHARE réalise, pilote et coordonne des études de pharmacopidémiologie à partir des données du Système National des Données de Santé (SNDS), pour éclairer les pouvoirs publics dans leur prise de décision.

Vie du groupe

Depuis la parution de notre dernière infolettre (n° 23 - février 2021), le Groupe Statistique et enjeux publics a organisé deux Cafés en visioconférence, le 9 mars sur le thème « *Pandémie et assurance : la problématique de la couverture des risques de la vie humaine* » - et le 13 avril sur le thème « *L'essor du télétravail durant la pandémie : Comment le mesurer ? Quelles conséquences économiques et sociales ?* ».

Deux autres Cafés seront organisés, toujours en visioconférence, d'ici à la fin de la saison 2020 – 2021, en principe les mardi 11 mai et 8 juin, autour de la mesure de l'activité des hôpitaux et de l'évaluation des élèves.

Le Bureau du Groupe réfléchit à l'organisation des Cafés pour la saison 2021 – 2022.

Responsable de l'infolettre : Chantal Cases, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine